



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT : Essonne

Question écrite n° 59993

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le secrétaire d'Etat aux handicapés de bien vouloir lui préciser ce qu'il compte mettre en oeuvre avant la fin de l'année pour favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les centres d'aide par le travail dans le département de l'Essonne. Il tient à lui rappeler que ces projets ont été reconnus comme prioritaires par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le département de l'Essonne est, en effet, l'un des départements de l'Ile-de-France dont les besoins en création de structures de travail protégé sont reconnus. Son taux d'équipement à la fin de l'année 1991 est de 0,95, alors que le taux national est de 2,46. Dans le cadre du plan pluriannuel de création de places de centre d'aide par le travail, un effort significatif a été fait pour le département de l'Essonne. Soixante-quatre places nouvelles ont été affectées en 1992. Dans ce même cadre, soixante-dix-sept places sont programmées pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59993

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3097